

Motion du 16 octobre 2006 de Mmes Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Sarah Klopmann, MM. Olivier Norer, Yves de Matteis, Marc Dalphin, Eric Rossiaud, François Gillioz, Alpha Dramé et Mathias Buschbeck: «Stop à l'éclairage permanent!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2007)

MOTION

Considérant:

- le volume important d'immeubles locatifs propriété de la Ville de Genève et gérés par la Gérance immobilière municipale;
- la modification du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01, article 131, sur l'éclairage des endroits accessibles au public adopté le 27 juillet 2005;
- l'entrée en vigueur de cette modification en date du 6 août 2005;
- que ce nouveau règlement n'impose plus l'éclairage en permanence des locaux accessibles au public tels que les allées, cours, escaliers et cages d'escaliers, dégagements ou locaux des services communs;
- que, désormais, ces derniers doivent pouvoir être éclairés instantanément et de manière sûre en tout temps;
- qu'il est expressément précisé que les installations d'éclairage doivent être aussi économes en énergie que possible,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de saisir l'opportunité de la modification du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05.01 pour modifier les systèmes d'éclairage des immeubles de la Gérance immobilière municipale en posant, par exemple, des capteurs de mouvements dans la perspective de réaliser des économies d'énergie.